

**DEMANDE DE RACCORDEMENT  
AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**FORMULAIRE DE RACCORDEMENT**

**A compléter après avoir lu attentivement le règlement d'assainissement collectif de la  
Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC ) téléchargeable sur le site  
[www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr), Rubrique :Téléchargement/Assainissement**

**DEMANDEUR**

Mme  M NOM et Prénom du propriétaire :.....

Adresse : .....

Commune : .....Code Postal : .....

Téléphone fixe : .....

Mobile : .....

Email : .....

**LIEU D'INTERVENTION**

Adresse:.....

Commune : .....Code postal : .....

Lotissement : .....Parcelle.....Section.....Lot.....

**NATURE DE LA CONSTRUCTION**

Construction individuelle neuve

Mise en conformité – déconnexion de fosse

Habitation collective, Précisez le nombre de logements

Local à usage professionnel : Surface : m<sup>2</sup>

Précisez votre activité :

Restaurant

Maison des soins

Commerce

Activités sportives

Hôtellerie

Enseignement

Autre

Précisez la nature de l'activité : (descriptif sommaire)

.....  
.....

## DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### METHODE :

La CASC réalise les travaux de la boîte de branchement jusqu'au collecteur principal d'assainissement y compris raccordement (cf. Chapitre 2, article 7 du règlement d'assainissement collectif de la Communauté).

### DELAI ET CONDITIONS DE REALISATION :

La demande peut être faite dans le cadre d'une nouvelle construction, d'une mise en conformité (ancien assainissement non collectif), d'une réhabilitation ou modification du branchement existant.

Conformément au règlement, le branchement sera réalisé dans les trois mois qui suivent la demande déclarée complète.

### TABLEAU D'INFORMATION SUR LES TARIFS PREVISIONNELS :

PARTICIPATION A LA FOURNITURE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)			
	Maison individuelle	Logements contigus verticalement (par logement)	Logements contigus horizontalement (par logement)
<b>Si la taxe d'aménagement est inférieure ou égale à 5%</b>	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
<b>Si la taxe d'aménagement est supérieure à 5%</b>	Pas de PFAC		
PARTICIPATION AU BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT			
	Tarif Hors taxes	TVA	TOTAL
<b>Pour raccordement d'une construction neuve</b>	3 000,00 €	20%	3 600,00 €
<b>Pour raccordement d'une construction de plus de deux ans</b>	3 000,00 €	10%	3 300,00 €

**DEMANDE DE RACCORDEMENT  
AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPEL LIEU D'INTERVENTION :**

Adresse : .....

Commune : .....Code postal : .....

Lotissement : .....Parcelle.....Section.....Lot.....

**SUIVI ET COORDONNEES :**

Ce formulaire est à compléter et à retourner à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences  
Service VRD  
99 rue du maréchal Foch  
57200 SARREGUEMINES

Je certifie avoir pris connaissance du règlement d'assainissement collectif

Le : ..... à : .....

Signature du demandeur :
--------------------------

Transmission en Mairie, observation :
Signature :

Pour Accord
Signature et tampon de la CASC:

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

## ANNEXE AU FORMULAIRE DE RACCORDEMENT

Pour tout renseignement :

Contactez les services techniques de la Communauté d'Agglomération au 03 87 28 30 30.  
Le règlement est téléchargeable sur le site de l'Agglomération [www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)

### EXTRAIT DU REGLEMENT :

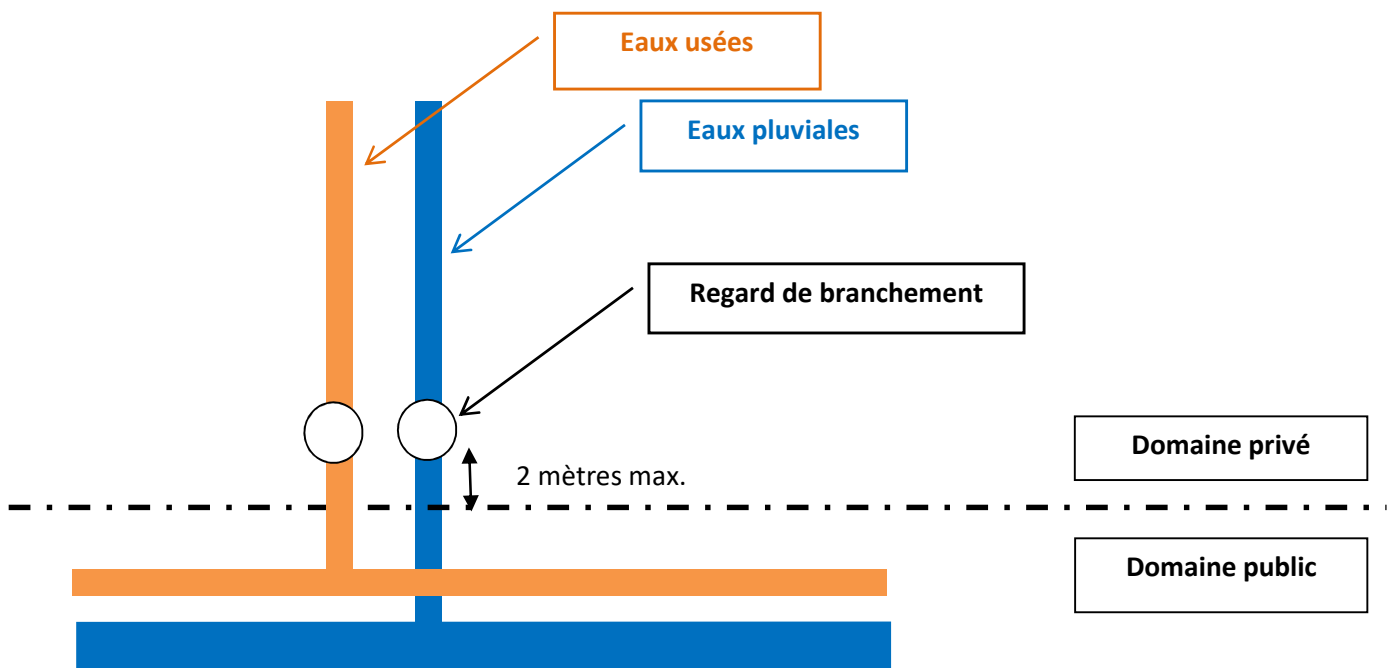
#### *Article 3 : Systèmes d'assainissement*

- **Système séparatif**

La desserte est assurée par une ou deux canalisations :

- l'une pour les eaux usées,
- l'autre pour les eaux pluviales, les eaux de source, de fontaine et de ruissellement. L'évacuation des eaux pluviales peut également être réalisée par tout autre moyen (fossé...).

**Figure 1**



## DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### Système unitaire

La desserte est assurée par une seule canalisation susceptible de recevoir les eaux usées et tout ou partie des eaux pluviales.

Figure 2

